

même règle de destruction. Deux raisons venaient encore accroître pour les survivants la nécessité de la polygamie : la misère sociale de la perpétuelle errance et la précocité hâtive des corps féminins dans le régime de la vie sauvage.

Chacun sait qu'il n'y a pas de boutiques dans le Sahara, ni sur les Hauts-Plateaux. Mais a-t-on bien réfléchi aux conséquences familiales de cet isolement ?

Ce n'est pas la même femme qui peut porter l'enfant dans son sein ou à sa mamelle, soigner les troupeaux, préparer la nourriture, filer le vêtement tandis que l'homme use d'une liberté nécessaire pour aller à la chasse, et faire le guet contre l'éternel ennemi. Il est nécessaire que des femmes différentes vaquent à ces différentes fonctions. Les législateurs des peuples nomades ont pensé comme Mahomet que l'homme mettrait la main sur toutes ces créatures enfermées avec lui, dans le cercle étroit de la tente. Ils ont institué le mariage polygame pour substituer la règle à la fantaisie, et faire, comme il est juste, une loi avec une nécessité.

De fait — qu'on me passe le mot — il n'y a jamais dans la tente qu'une femme de "service" : la Noura ou l'Aicha, qui a entre quinze et vingt-cinq ans. Les autres épouses sont ou des nourrices des enfants, qu'on allaite très tard, ou des intendantes, ou des servantes. Elles ont eu dans les bras de l'homme leur saison de joie. Elles trouvent naturel que la fraîche jeunesse y prenne la place de leur jeunesse fanée. Elles tiennent un peu dans la famille polygame l'emploi des vieilles filles chez nous, qui sœurs de la femme ou du mari, entourent les époux et les enfants de soins dont l'affection cache une pointe d'amertume.

Un marabout du Sud Algérien dont j'avais reçu l'affiliation politique, a commenté, sur ma demande, une plaquette que l'on remet entre les mains de la jeune mariée, quand elle entre dans la tente. Bien entendu, un tolba lui fait lecture de ce catéchisme qui résume dans quelques préceptes tous ses devoirs d'épouse :

"Ne t'imagine pas, dit en substance ce Manuel de sagesse pratique, que, parce que tu es la plus

jeune, tu peux entrer dans la tente comme la Reine-des-Caprices. Le cœur de l'homme ne t'appartiendra qu'un moment par jour, à la minute du Désir. Pour le reste, ce seront les Anciennes Epouses qui dominent son esprit. C'est elles, en effet, qui peuvent lui dire : "Rappelle-toi comme tu as gagné tes procès.... Comme tu as triomphé de tes ennemis...." Si bien que si toi, la dernière venue, tu ne te fais pas instruire par les épouses anciennes dans cette science du passé qui est la fierté de l'homme, toutes les forces invisibles se ligueront contre toi, et elles te pousseront hors de la tente."

Cette indication est merveilleusement intéressante, en ce qu'elle éclaire la polygamie de sa vraie lumière. Ceux qui se sont penchés avec un peu d'attention sur le cœur des femmes savent que si la jalousie masculine est surtout "physique", la jalousie féminine est surtout "intellectuelle" et "morale". L'indolence de pensée, la médiocrité de personnalité où vivent la plupart des femmes de l'Islam, leur rend légère une loi qui peserait lourdement sur nos femmes chrétiennes. Si, anonymes, les filles du désert s'appellent, pour la forme : l'Etoile, la Perle, la Lumière, la Rose, leur véritable nom, c'est celui des saisons, qui, dans ces pays violents, sans grâce d'aurore ni de crépuscule, se fassent, brutales en deux contrastes : l'Eté et l'Hiver.

Affirmer que nulle souffrance n'est, pour les femmes musulmanes, la conséquence de cet esclavage serait, je crois, dépasser les limites de leur résignation. Servantes du Désir, elles le trompent sans scrupule, comme des servantes, et pour avoir voulu être le Maître, il arrive que l'homme soit la dupe.

J'ai vu, à Ghardaïa, des Mozabites qui parlaient et écrivaient correctement le français. Ils savaient tenir une comptabilité en partie double. Ils donnaient l'impression de gens très civilisés. Leur règle religieuse les obligeait, avant les départs pour ces voyages qui traversent l'Afrique, de venir déclarer, sur la place publique, qu'ils laissaient leurs femmes enceintes. La loi est formelle : celui qui peut mourir doit laisser à la secte un héritier de son orthodoxie. Il arrive